



**Bruno SCHMUCKI**

**Formateur et Conseiller agréé en Fleurs de Bach**

**Responsable de l'Organisme de Formation "Bruno SCHMUCKI"**

24, rue de Ganadure

33380 MIOS

tél: 06 76 49 80 06

[bruno@lesfleursdebach.net](mailto:bruno@lesfleursdebach.net)

SIRET: 438318966.00050 (code APE: 9319Z)

n° activité Formateur auprès du Préfet de région N<sup>elle</sup> Aquitaine: 72 33 09602 33

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

(applicables aux prestations d'actions de formation)

**Toute inscription à une formation de l'Organisme de Formation (OF) "Bruno SCHMUCKI" implique la connaissance et l'acceptation entière des présentes conditions.**

**Tarif :** Le prix indiqué sur le bulletin d'inscription ne comprend ni logement, ni repas. Ces derniers peuvent être pris en commun ou non selon le souhait de chacun(e).

**Dates de session :** Afin de garantir une formation de qualité, le nombre des places par session est limité. Les réservations sont prises dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription dûment complétés et signés.

**Programme :** Le programme des cours est donné à titre indicatif. Les intervenants se réservent le droit d'en modifier le contenu et les horaires, et ne manqueront pas d'informer les stagiaires des modifications.

**Formation :** Chaque stagiaire reconnaît que la formation n'est en rien une thérapie individuelle ou de groupe, et ne se substitue en aucun cas à un traitement médical.

**Droit à l'image :** Chaque stagiaire autorise l'OF à utiliser d'éventuelles photos prises lors des formations où il serait susceptible de figurer. Dans le cas contraire, chaque stagiaire doit en informer l'OF par écrit.

### **Utilisations des locaux :**

L'utilisation de la salle où se dérouleront les cours se fera dans le cadre d'un respect total des lieux et des autres occupants, conformément au règlement intérieur.

**Conditions de règlement :** Le règlement de l'action de formation peut-être effectué soit par chèque établi à l'ordre de Bruno SCHMUCKI, soit par virement bancaire, soit en espèces. Dans ce dernier cas, une facture sera remise au stagiaire.

**Interruption, annulation ou abandon de la formation :** Pour toute annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, l'acompte sera retenu et constituera un avoir pour une formation ultérieure dans les 6 mois qui suivent.

En cas d'absence ou d'abandon de la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le coût total de la formation est dû.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le bulletin d'inscription est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur indiquée sur le bulletin d'inscription.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'OF, le coût total de la formation est dû, et l'OF offre la possibilité de participer à une formation d'un niveau identique.

Pour toute mesure indépendante de la volonté de l'OF, et empêchant la tenue de la formation en présentiel, l'OF pourra les assurer en distanciel ou décider de la reporter à une date ultérieure. L'OF se réserve le droit d'ajourner la formation 7 jours avant son démarrage si le nombre de participants est insuffisant. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est constituée dans l'ordre d'arrivée chronologique des inscriptions.

A compter de la date de signature du bulletin d'inscription, chaque stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'OF par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut-être exigée par l'OF.

Après le délai de rétractation de 14 jours, un acompte ne pouvant excéder 30% du prix de la formation, peut-être demandé au stagiaire.

**Données à caractère personnel :** Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire du bulletin d'inscription, et toute information future, permettant notamment d'établir une convention de formation, sont utilisées par l'OF uniquement dans le cadre professionnel de la, ou des formation(s) suivies par chaque stagiaire, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les formateurs en charge de la session qu'ils animent, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations qui leur sont confiées, et de ne pas les utiliser ni les diffuser.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexactes ou incomplètes. le concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ses données personnelles, ou à une limitation du traitement de ses données.

De plus, il dispose d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de ses données, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.

**CGV-2 du 25 octobre 2024**



Bruno SCHMUCKI  
Responsable de l'Organisme de Formation